

Axe 2-9 Participation aux démarches de certification HAS d'établissement de santé sanitaire ou évaluation d'un établissement de santé médicaux social

Type d'action :

Action de Démarches collectives sur un territoire

Critères de validation de l'action :

- Participation de l'établissement à une démarche de certification HAS
- Obtention de la certification HAS de l'établissement

Périorodicité :

1 maximum par période de certification

Catalogue :

Sans objet

Labellisation :

Labellisation de fait

Traçabilité de l'action et SI :

Télécharger sur le site de la certification l'attestation de participation de l'établissement et l'attestation d'obtention de la certification de l'établissement

Références de l'action :

- HAS :

Comprendre la certification pour la qualité des soins : https://www.has-sante.fr/jcms/c_411173/fr/comprendre-la-certification-pour-la-qualite-des-soins

- Réglementaire :

Articles R6113-12 à R6113-15 du CSP :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT00006072665/LEGISCTA00006190794](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT00006072665/LEGISCTA00006190794/#LEGISCTA00006190794)

- Autres :